

PRIÈRES.

L'honorable sénateur King dépose sur la Table:

Ordres de la Marine 4545-4581, en date du 27 mars 1945.

Copie de l'Ordre en conseil C.P. 2342, en date du 6 avril 1945, modifiant les règlements édictés en vertu de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants. (Versions anglaise et française).

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après l'honorable Thibaudeau Rinfret, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône.

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que

“C'est le désir de l'honorable Député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat”.

La Chambre des communes étant venue,

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable Député du Gouverneur général comme suit:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

“Je demande humblement à Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ces bills.”

Le Greffier ayant donné lecture des titres de ces bills,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.”